

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT EXPEDITION

Dressé par

***Maître Matthieu GOBIN***

**Le 06 Septembre 2023**

**SCP Jérôme BOZZOLI & Matthieu GOBIN**  
**Commissaires de Justice Associés près la Cour d'appel d'ORLEANS**  
**(Huissiers de Justice)**

1 b Rue Albert Serin-Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - ☎ 02.38.59.80.32

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - ☎ 02.38.76.53.20

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Site Internet : [www.bozzoli-gobin.fr](http://www.bozzoli-gobin.fr)

E-mail : [huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

**SCP Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN**  
**Commissaires de Justice associés près la Cour d'appel d'Orléans**  
**(Huissiers de Justice)**

1 b Rue Albert Serin Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

t 02.38.59.70.62 - f 02.38.59.80.32

[huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

Site Internet : <https://www.bozzoli-gobin.fr>

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

t 02.38.76.53.71 - f 02.38.76.53.20

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le six septembre**

**A la requête de :**

SASU FERTE SAINT AUBIN PV, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 883 784 878, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, la SAS TSE, société par actions simplifiée au capital de 2.620.670,32 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 819 466 756, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE,

**Il m'a été préalablement exposé par Madame Améboé ASSOGBAVI, Chargée d'Autorisations au sein de l'établissement secondaire de la SAS TSE ayant siège sis 7 Rue Georges Charpak à 38300 BOURGOIN-JALLIEU :**

« Que la société FERTE SAINT AUBIN PV a pour projet d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN.

Que cette implantation fait l'objet d'une enquête publique préalable du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17 heures 30 minutes inclus.

Qu'afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante, elle me demande de constater l'affichage régulier de l'avis d'enquête publique tant sur le terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN qu'en Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN, et de dresser procès-verbal de constat du tout. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Matthieu GOBIN, Commissaire de Justice associé (Huissier de Justice), membre de la SCP « Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN », titulaire d'un Office de Commissaire de

Justice à la résidence de JARGEAU (Loiret), y demeurant 1 b, Rue Albert Serin Moulin, soussigné,

**J'ai procédé et constaté ce qui suit :**

### **DES CONSTATATIONS SUR SITE**

Je certifie m'être transporté ce jour à neuf heures trente minutes, Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai pu dénombrer six panneaux d'affichage rectangulaires de l'avis de ladite enquête publique aux dimensions réglementaires, fixés sur des pieux en bois avec socles en béton implantés sur et/ou à proximité immédiate du terrain, visibles et lisibles de la voie publique.

### **DE LA LOCALISATION DES PANNEAUX**

Le premier panneau est localisé à proximité immédiate de l'entrée Nord du site, sur l'accotement Est de la Route Départementale 7 (**Photographies n° 1 et 2**).

Le second panneau est situé à l'entrée Ouest du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 3 et 4**).

Le troisième panneau est localisé sur l'accotement Sud du Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme (**Photographies n° 5 et 6**).

Le quatrième panneau est situé à l'entrée Est du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Ouest de la Route des Boistards (**Photographies n° 7 et 8**).

Le cinquième panneau est localisé à l'entrée Ouest du Chemin du Caillou Rouge, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 9 et 10**).

Le sixième panneau est localisé Chemin du Caillou Rouge, à approximativement mi-distance entre la Route Départementale 2020 à l'Ouest et la Route des Boistards à l'Est (**Photographies n° 11 et 12**).

### **DES MENTIONS SUR LES PANNEAUX**

Les six panneaux d'affichage comportent tous les mêmes inscriptions et sont conformes à la copie de l'avis d'enquête publique qui m'a été préalablement remise (**Photographies n° 2, 4, 6, 8, 10, 12**).

### **DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (SERVICES TECHNIQUES)**

Je certifie m'être ensuite transporté ce jour à neuf heures quarante minutes, au siège des Services Techniques de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis 12 Allée de la Chavannerie à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai relevé que l'avis d'enquête publique est placardé sur la façade vitrée Nord du bâtiment juste au Sud de l'entrée publique (**Photographies n° 13 à 15**).

## DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (HOTEL DE VILLE)

Je certifie m'être enfin transporté ce jour à neuf heures quarante-cinq minutes, au siège de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis Place Charles de Gaulle à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, je note que l'avis d'enquête publique est placardé sur la baie vitrée Est de la façade Sud de l'Hôtel de Ville, juste au Nord de l'entrée publique (Photographies n° 16 à 18).

Afin de justifier et d'illustrer mes constatations, j'ai tiré dix-huit photographies numérotées 1 à 18 qui resteront jointes au présent procès-verbal de constat pour en faire partie intégrante.

Mes opérations de constat terminées, je me suis retiré, et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

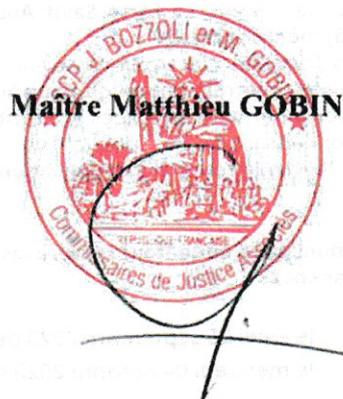
Pièces jointes au présent procès-verbal de constat :

- 1) Copie de l'affichage.
- 2) Vue aérienne éditée depuis le service de cartographie en ligne de la société Google avec localisation des panneaux d'affichage.
- 3) Photographies n° 1 à 18.

**SOUS TOUTES RESERVES DONT ACTE.**

Le présent acte a été établi en quatorze feuillets.

Coût : Voir facture.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable

-à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTÉ SAINT-AUBIN, au lieu-dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint- Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER retraité .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

- sur support papier :

En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles :

- mairie de La Ferté Saint-Aubin :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
- Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté Saint Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse)

- ou à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint Aubin

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint- Aubin lors de permanences :

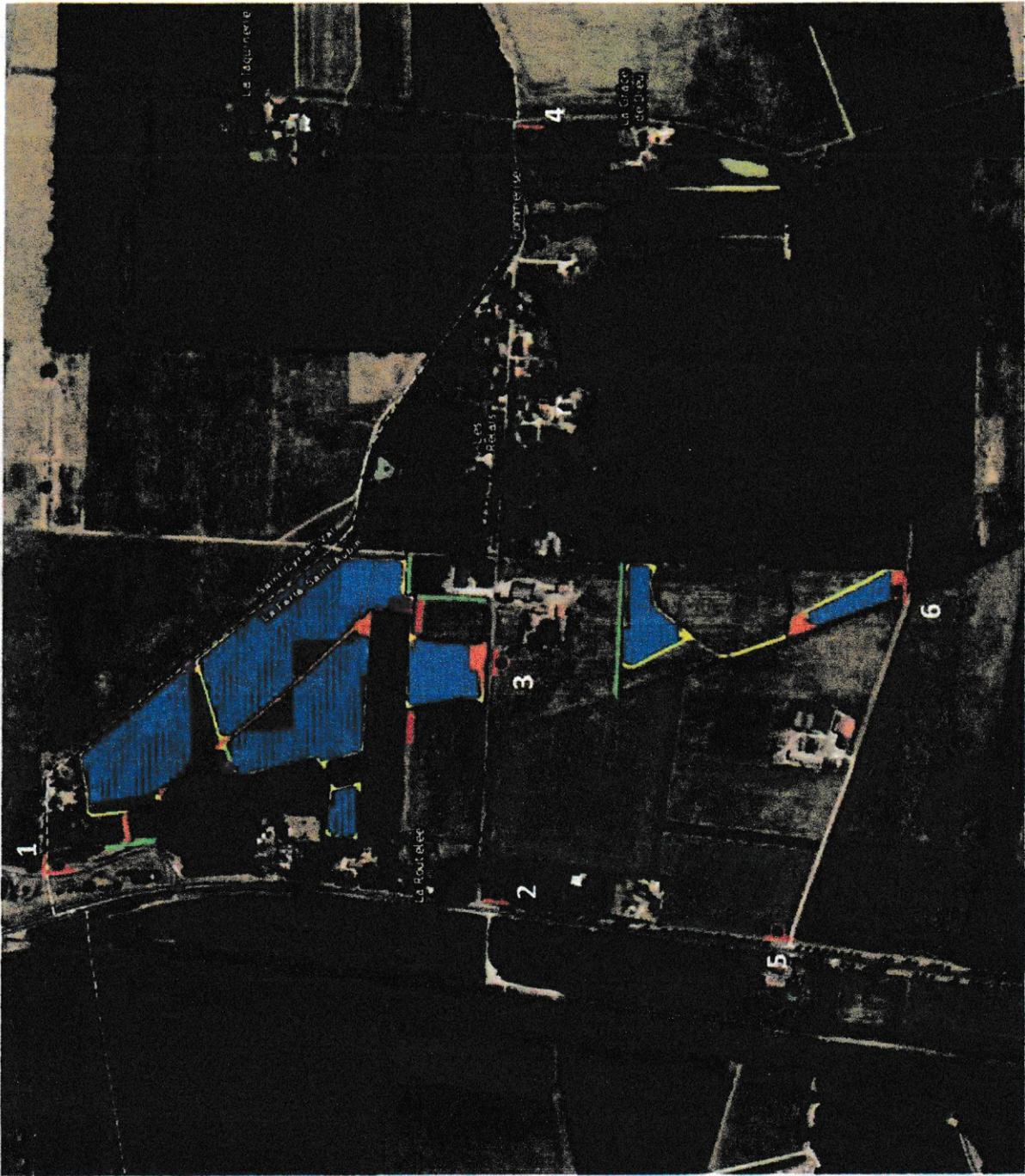
- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 04 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr).

Au terme de la procédure, la préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE (55 allée Pierre Ziller Atlantis 2- Sophia Antipolis- 06560 VALBONNE, tél : 04 84 79 02 95) et à la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chavannerie à la Ferté-Saint-Aubin 45240- courriel : [ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr](mailto:ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr)).



1. Entrée du site, sur mât existant, lieu-dit Les Relais
2. Entrée chemin de la Pommerise, face RD2020
3. Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme
4. Entrée chemin de la Pommerise, face route des Boistards
5. Entrée chemin du Caillou rouge, face RD2020
6. Chemin du Caillou rouge, à l'entrée du site
7. Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, place Charles de Gaulle
8. Services techniques, 12 Allée de la Chavannerie

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN  
 Commissaires de Justice Associés  
 1B Rue Serin Moulin  
 45150 JARGEAU  
 02 38 59 70 62  
[huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)



Communauté de Communes de la Ferté-Saint-Aubin  
Département de la Loire-Atlantique  
15 Rue Saint-Martin  
45150 JARGEAU  
02 35 11 70 62  
loire-atlantique@ccppzoli-gobin.fr



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, que la délibération de l'assemblée communale du 24 juillet 2022 a été déposée pour une durée de 33 jours sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin du mardi 29 septembre 2022 à 12h00 au vendredi 27 octobre 2022 inclus à 17h30 inclus, à une adresse sur lequel précisée.

Le commissaire enquêteur désigné par le préfet administré est M. Christian BRYDER (maire).

Plusieurs lieux de consultation, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact, sont accessibles, en consultation :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <http://www.sites-et-gis.fr/consultation/consultation-et-commission-de-publiec-enquete-publique>
- sur support papier : au maire de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) et à la communauté de communes des Forêts de Saugoy (CCPS) même adresse, aux heures d'ouverture indiquées.

Les horaires d'ouverture de la commune de La Ferté-Saint-Aubin sont : du mardi au vendredi de 9h00 à 17h00 et de 18h00 à 19h15. Les horaires de la CCPS sont de 9h00 à 17h00.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès public au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un espace informatique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) aux horaires d'ouverture au public.

- ou à l'adresse électronique suivante : [inf@ccppzoli-gobin.fr](mailto:inf@ccppzoli-gobin.fr) en joignant l'objet de l'enquête, accessible photographiquement ou sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Tous renseignements et propositions de modifications doivent être adressés à l'adresse suivante : Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) et à la communauté de communes des Forêts de Saugoy (CCPS) même adresse.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de périodes de consultation :

- du mardi 29 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- du mercredi 4 octobre 2022 de 14h30 à 17h30
- du samedi 14 octobre 2022 de 9h00 à 11h45
- du vendredi 27 octobre 2022 de 14h00 à 17h30

Une réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'un avis motivé à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet pendant un an, à l'adresse suivante : <http://www.sites-et-gis.fr/consultation/consultation-et-commission-de-publiec-enquete-publique>

Après la fin de la procédure, le préfet est facultatif, cependant pour donner le débouché de certains documents, la CCPS sera chargée d'assurer la diffusion de ces documents par voie postale ou en consultation de l'Etat.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE 103 place Pierre Joliet-Artaud, 3, boulevard d'Alsace, 44100 Vieux-Bouillon, tel : 02 51 14 71 12 55.
- et à la CCPS (direction de l'aménagement) durant du mardi 12 h00 de la Communauté de La Ferté-Saint-Aubin : 45150 Jargeau, [direction@ccppzoli-gobin.fr](mailto:direction@ccppzoli-gobin.fr)



3

SON MISSION BOZZOLI - GABRIEL GOBIN  
 Commissaires de Publics Associés  
 18 Rue Jean Moulin

45150 JARGEAU  
 02 38 59 70 62

huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Investi dans la communauté d'avenir, les aménagements de l'unité publique de La Ferté Saint-Aubin, dans le cadre de la loi n° 2017-0510 du 28 mai 2017 relative à la simplification, ont été autorisés par le conseil municipal de La Ferté Saint-Aubin du mardi 23 septembre 2023 à 09h00 et vendredi 27 octobre 2023 de 17h30 à 19h30 heures. Il est ainsi autorisé par le conseil municipal de La Ferté Saint-Aubin de procéder à la construction d'un bâtiment de stockage public de déchets TSE (TE et TSE) au sein de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, au lieu dit « Les Réaux », à l'adresse et à la destination de projet indiquées ci-dessous, en vertu de la loi n° 2017-0510 du 28 mai 2017 relative à la simplification.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRIGIER titulaire de la mission de l'Etat, le dossier de l'unité publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat de Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/consultation-enquete-publique-et-consultation-du-public/consultation-enquete>

• sur support papier :  
 En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) (même adresse que l'adresse indiquée ci-dessus).  
 Les jours, horaires et horaires de 9h00 à 18h45 et de 18h30 à 19h30.  
 Les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h45.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un point d'information, en mairie de La Ferté Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin) aux horaires d'ouverture au public.  
 Le public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête, à l'adresse indiquée ci-dessus, et par voie postale par le commissaire enquêteur, disposée au siège de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions faites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante :  
 Mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin, et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) (même adresse).
- ou à l'adresse électronique suivante :  
 mail-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr  
 en précisant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin.

Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'Etat de Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/consultation-enquete-publique-et-consultation-du-public/consultation-enquete>.

Le commissaire enquêteur reçoit les observations du public en mairie de La Ferté Saint-Aubin lors de ses déplacements :

- le mardi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h00
- le mercredi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h00

Tous les citoyens et tous les contributeurs de observations recueillies lors de ces rendez-vous sont à la disposition du public en mairie de La Ferté Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an à l'adresse suivante : [www.loiret.gouv.fr](https://www.loiret.gouv.fr).

Au terme de la procédure, le préfet est l'habilité compétente pour constater la réalisation du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet avant son inscription au PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE (55 allée Pierre Zibar Avenue 2, Sables-Paroisse, 45000 VILLIERS-BONNE, tel : 02 38 79 02 90)
- et à la CCPS (direction de l'aménagement, bureau du service 12, allée de la Charbonnière à La Ferté Saint-Aubin 45240, tél : 02 38 59 70 62, [direction@ccpsdesportesde-sologne.fr](mailto:direction@ccpsdesportesde-sologne.fr))

4



5

BOZZOLI GOBIN  
 15 RUE SAINT MOUÏN  
 45150 JARGEAU  
 02 38 59 70 62  
 huissiers.lauret@bozzoli-gobin.fr

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur chargé par le tribunal administratif de M. Christian BRYDER, en vertu de l'article 121 de la loi n° 2000-1208 du 22 juillet 2000 relative aux libertés de circulation, a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage de produits agricoles au sein de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieu-dit de la Ferrière, sur un terrain appartenant à la commune de La Ferté-Saint-Aubin. L'avis d'enquête est affiché sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

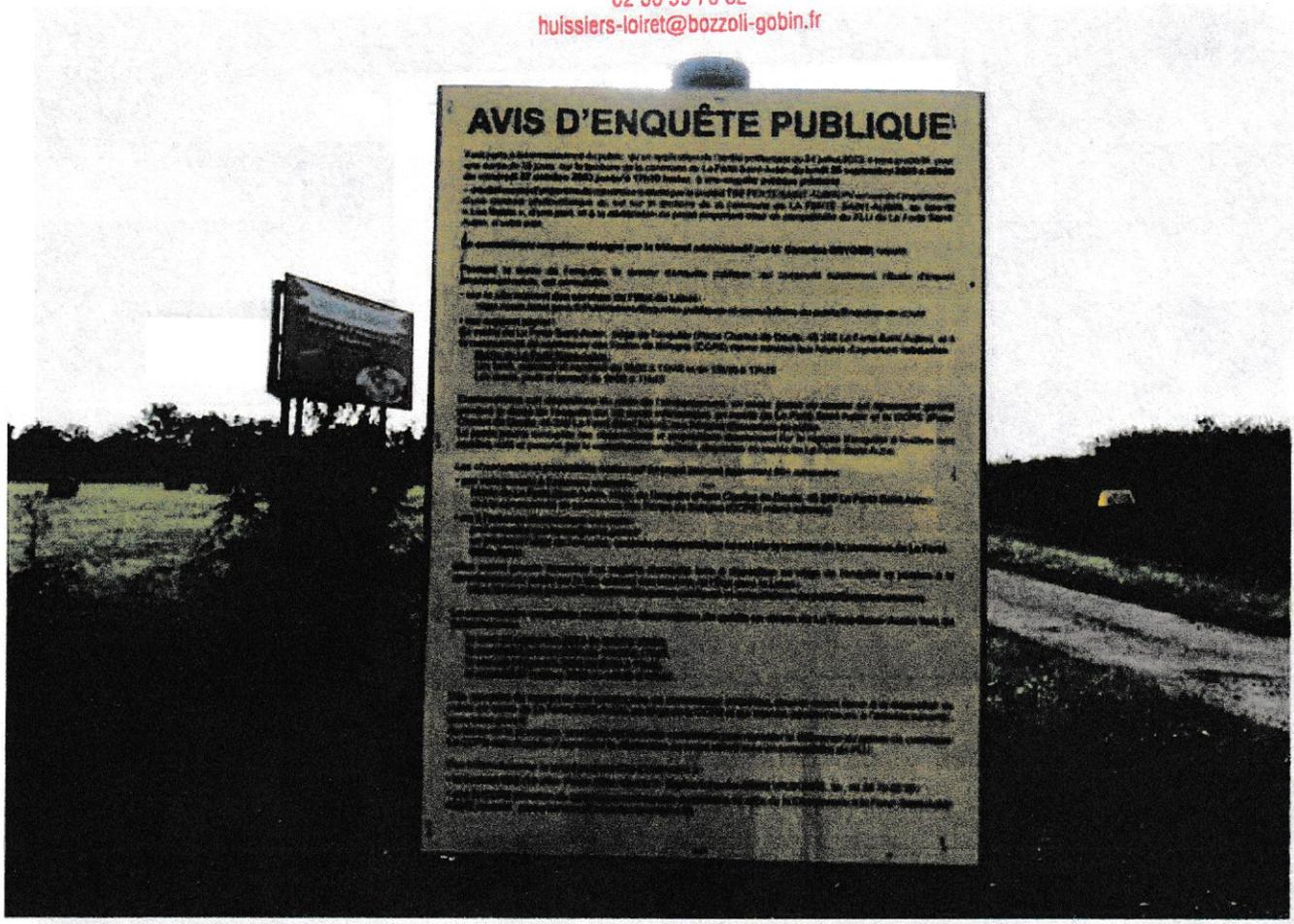
6





9

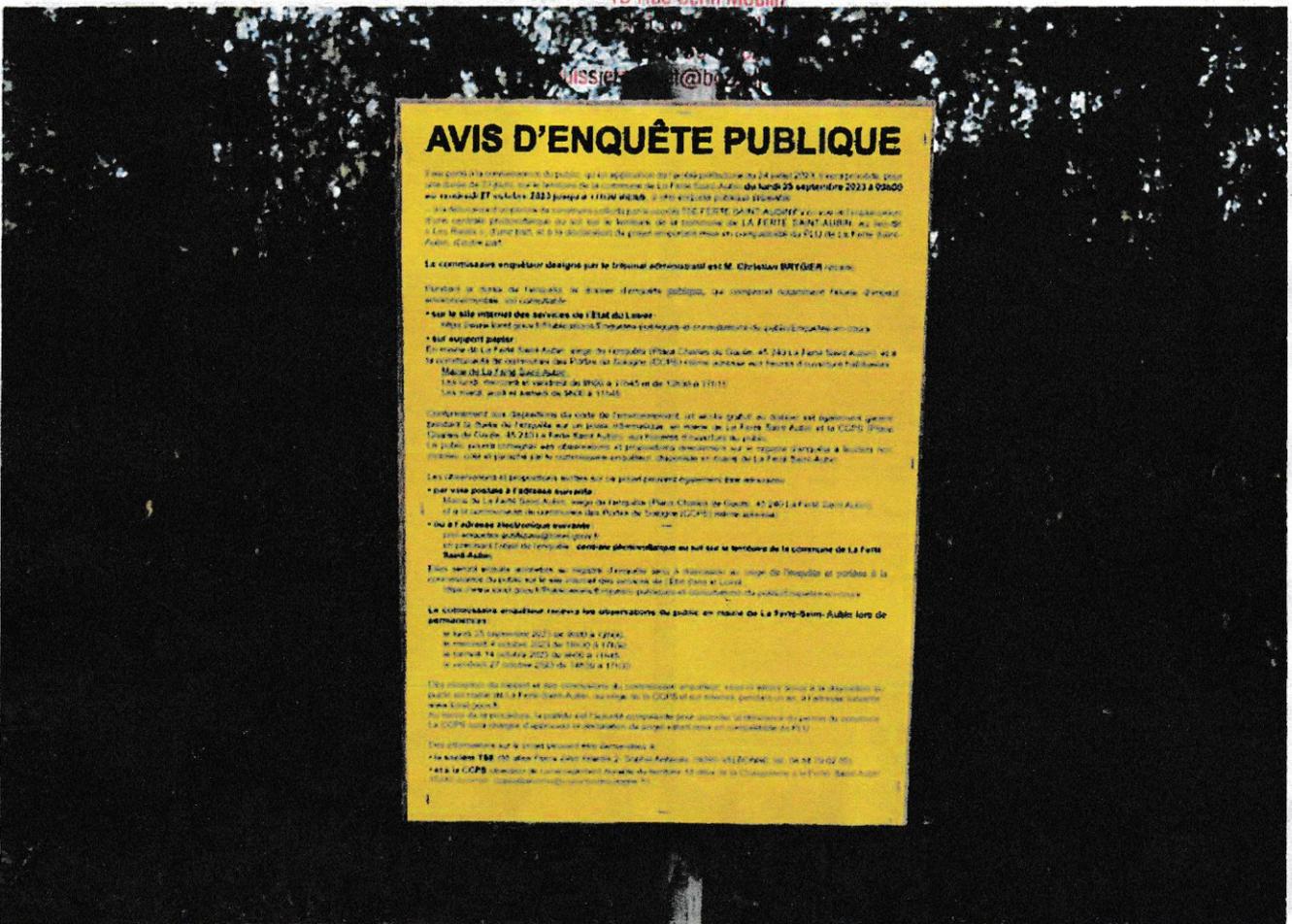
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr



10



SGF Jérôme BOZOLÉ - Mathieu GOBIN  
 Commissaires de Justice Associés  
 1B Rue Serin Moulin



BOZOLE@BOZOLE.COM

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une partie de l'aménagement de public, qui est applicable de la date de publication au 24 juillet 2023, sera possible pour une durée de 12 mois à compter de la signature de la Ferrière Saint-Aubin du mardi 25 septembre 2023 à 09h00 au mercredi 17 octobre 2023 jusqu'à 17h00 heures.

Le projet de construction de constructions collectives (parking) FERRE SAINT-AUBIN est soumis à l'avis public de la commune de Saint-Aubin. Le projet de construction de constructions collectives (parking) FERRE SAINT-AUBIN est soumis à l'avis public de la commune de Saint-Aubin. Le projet de construction de constructions collectives (parking) FERRE SAINT-AUBIN est soumis à l'avis public de la commune de Saint-Aubin.

**Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BOUTIER**

Il est tenu à la disposition de l'enquêteur, le dossier d'enquête publique, les comptes rendus des réunions publiques et des réunions de concertation.

**Sur le site internet des services de l'Etat de Louvain-la-Neuve**  
 www.wallon.be/avis-public

**Sur support papier**  
 En venant à la Ferrière Saint-Aubin, siège du Syndicat Intercommunal des Communes de Louvain, 45, 249 La Ferrière Saint-Aubin, vis-à-vis la commune de Louvain-la-Neuve, les personnes intéressées peuvent déposer leurs observations et commentaires.

**Par voie postale à l'adresse suivante**  
 Mairie de La Ferrière Saint-Aubin, siège du Syndicat Intercommunal des Communes de Louvain, 45, 249 La Ferrière Saint-Aubin, vis-à-vis la commune de Louvain-la-Neuve, les personnes intéressées peuvent déposer leurs observations et commentaires.

**Par voie électronique**  
 Les personnes intéressées peuvent déposer leurs observations et commentaires sur le site internet de la commune de Saint-Aubin.

Il est tenu à la disposition de l'enquêteur, le dossier d'enquête publique, les comptes rendus des réunions publiques et des réunions de concertation.

**Le commissaire enquêteur recueille les observations du public en raison de la Ferrière Saint-Aubin lors de permanences :**

Le mardi 25 septembre 2023 de 09h00 à 17h00  
 Le mercredi 4 octobre 2023 de 09h00 à 17h00  
 Le vendredi 14 octobre 2023 de 09h00 à 17h00  
 Le vendredi 27 octobre 2023 de 09h00 à 17h00

Les observations du public et des commentaires des personnes intéressées doivent être déposés à la commune de Saint-Aubin, au siège du Syndicat Intercommunal des Communes de Louvain, 45, 249 La Ferrière Saint-Aubin, vis-à-vis la commune de Louvain-la-Neuve, les personnes intéressées peuvent déposer leurs observations et commentaires.

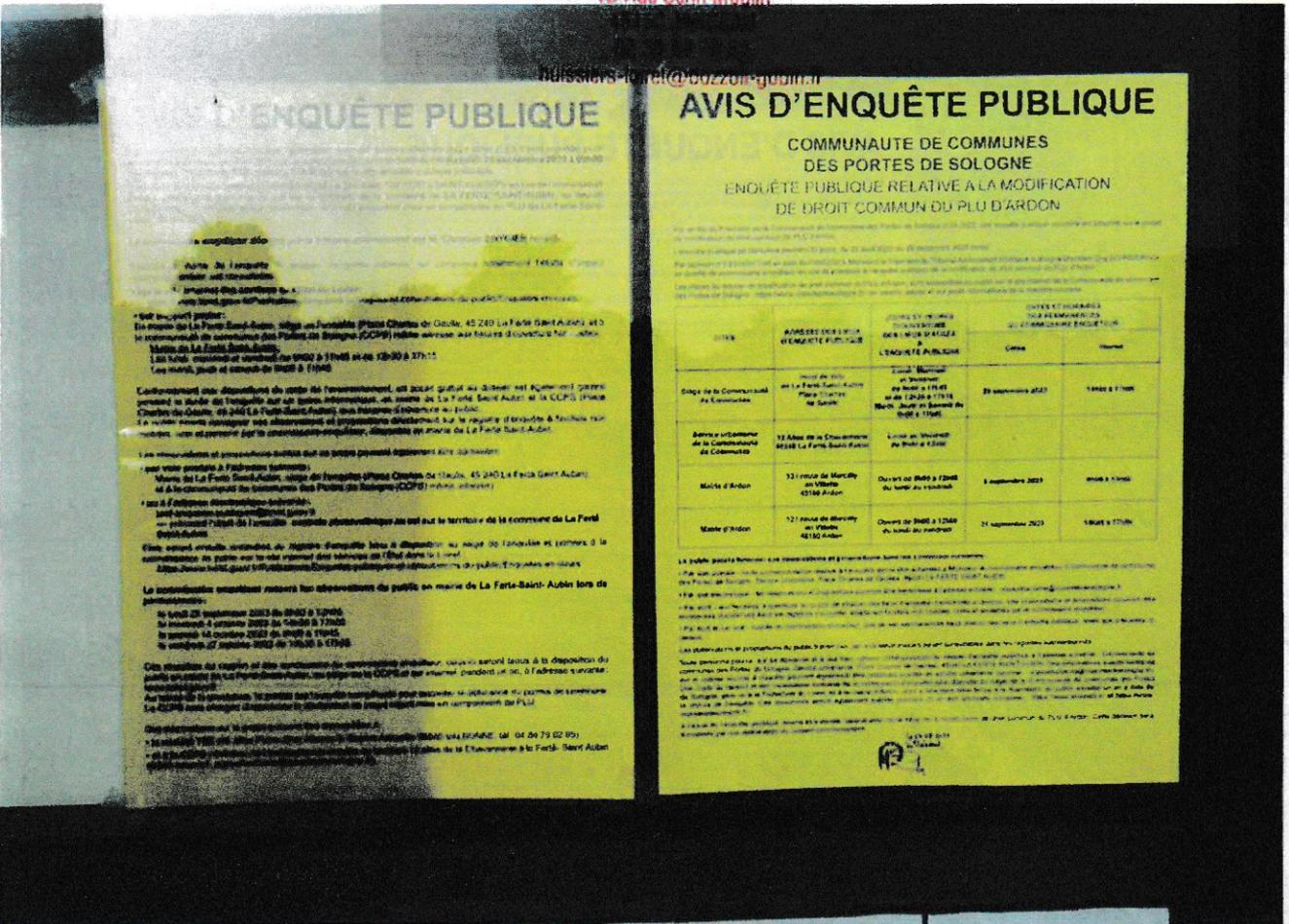
Les observations du public et des commentaires des personnes intéressées doivent être déposés à la commune de Saint-Aubin, au siège du Syndicat Intercommunal des Communes de Louvain, 45, 249 La Ferrière Saint-Aubin, vis-à-vis la commune de Louvain-la-Neuve, les personnes intéressées peuvent déposer leurs observations et commentaires.

10

12



13



14

© 2020 M. BOZZON - M. GUBIN  
Commissaires de Justice Associés  
1B Rue Serin Moulin

bozzon-gubin@bozzon-gubin.fr

51

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'article préfixé par le décret du 24 juillet 2023, il sera procédé pour une durée de 33 jours, sur la période qui va du mardi 27 septembre 2023 au mardi 27 octobre 2023, à l'avis public de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 – à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TSE FERRE SAINT-AUBIN pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, au lieu dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant avec soi l'acceptation du PLU de la Ferté Saint-Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYSIER, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>
- sur support papier
- En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin), et à la Communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresses aux heures d'ouverture habituelles :
  - du mardi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
  - Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin), aux horaires d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à l'aide de feuilles non rattachées, coté et parafiné par le commissaire-enquêteur disponible en mairie de La Ferté Saint-Aubin.

- Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :
- par voie postale à l'adresse suivante :  
Mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête, Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin, et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresses
  - ou à l'adresse électronique suivante : [per-enquetes-publices@loiret.gouv.fr](mailto:per-enquetes-publices@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin

Elles seront, ensuite acheminées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté Saint-Aubin lors de permanences :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Les réactions du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que les décisions de la commission de la commune de La Ferté Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet pendant un an, à l'adresse suivante : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

- Au terme de la procédure, la préfecture est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.
- Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
    - la société TSE (55 allée Pierre Zélus, Atlantis 2, Sophia Antipolis - 06550 VAL BONNE - tél. 04 94 79 02 85)
    - et à la CCPS (direction de l'aménagement du territoire du territoire 12 allée de la Châtaignerie à la Ferté Saint-Aubin 45240 / courriel : [ccps@loiret.gouv.fr](mailto:ccps@loiret.gouv.fr))

18 Rue Serin Moulin  
45150 JARROS  
03 38 65 76 00



16

tl



150



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le 20 septembre 2023, le préfet de la Région Grand Est, M. Christian METAYER, a autorisé la commune de JARGEAU à déposer un dossier de demande d'autorisation de construction d'un bâtiment agricole de 1500 m<sup>2</sup> de surface au lieu-dit de JARGEAU, commune de JARGEAU, département de la Meuse.

Le dossier est accessible au public à compter du 27 septembre 2023, à 14 heures, au service de l'urbanisme de la commune de JARGEAU, 1 rue de la République, 55150 JARGEAU.

Le dossier est également accessible en ligne sur le site internet de la commune de JARGEAU, à l'adresse suivante : [www.commune-jargeau.fr](http://www.commune-jargeau.fr).

Le dossier est accessible jusqu'au 27 octobre 2023, à 14 heures, au service de l'urbanisme de la commune de JARGEAU, 1 rue de la République, 55150 JARGEAU.

Le dossier est également accessible en ligne sur le site internet de la commune de JARGEAU, à l'adresse suivante : [www.commune-jargeau.fr](http://www.commune-jargeau.fr).

Le dossier est accessible au public à compter du 27 septembre 2023, à 14 heures, au service de l'urbanisme de la commune de JARGEAU, 1 rue de la République, 55150 JARGEAU.

Le dossier est également accessible en ligne sur le site internet de la commune de JARGEAU, à l'adresse suivante : [www.commune-jargeau.fr](http://www.commune-jargeau.fr).

Le dossier est accessible jusqu'au 27 octobre 2023, à 14 heures, au service de l'urbanisme de la commune de JARGEAU, 1 rue de la République, 55150 JARGEAU.

Le dossier est également accessible en ligne sur le site internet de la commune de JARGEAU, à l'adresse suivante : [www.commune-jargeau.fr](http://www.commune-jargeau.fr).

Le dossier est accessible au public à compter du 27 septembre 2023, à 14 heures, au service de l'urbanisme de la commune de JARGEAU, 1 rue de la République, 55150 JARGEAU.

Le dossier est également accessible en ligne sur le site internet de la commune de JARGEAU, à l'adresse suivante : [www.commune-jargeau.fr](http://www.commune-jargeau.fr).

Le dossier est accessible jusqu'au 27 octobre 2023, à 14 heures, au service de l'urbanisme de la commune de JARGEAU, 1 rue de la République, 55150 JARGEAU.

Le dossier est également accessible en ligne sur le site internet de la commune de JARGEAU, à l'adresse suivante : [www.commune-jargeau.fr](http://www.commune-jargeau.fr).

45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
huissiers-jurés@jargeau-gobin.fr